



Je trie
dans mon entreprise

BOIS **Bois traités** TRAITÉS



AUTORISÉS

- Bois colorés
- Panneaux en triplex, multiplex, OSB, MDF, aggloméré et particules (unalite)
- Bois peints
- Bois revêtu de carton, textile ou plastique
- Meubles (sans revêtement)
- Châssis de fenêtres, portes en bois (sans verre)



NON AUTORISÉS

- Bois d'élague (troncs, branches et branchages) et les sapins de Noël
- Bois contaminés, imprégnés ou dangereux (bois C par ex. traverses de voies ferrées, carports, écrans de jardin)
- Morceaux de bois pourris ou vermoulus
- Poussière de bois



jetriedansmonentreprise.be

Une initiative de

valipac